

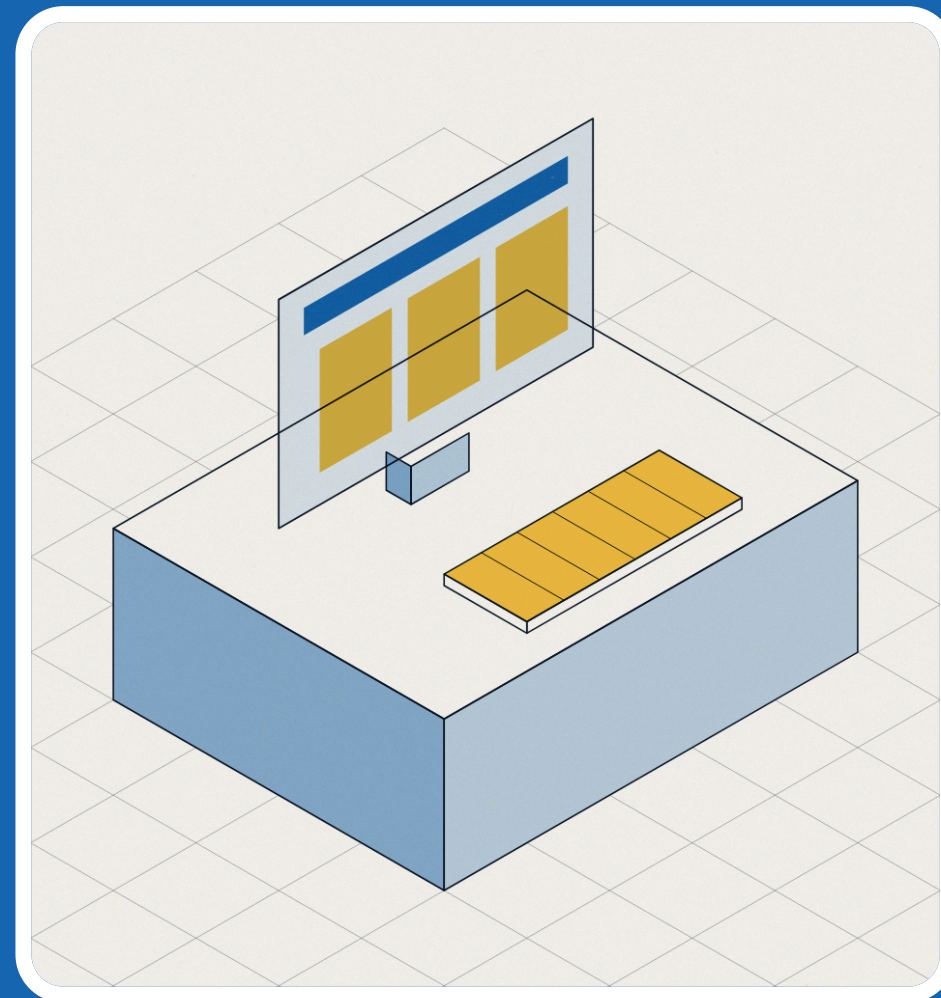
CLAREN INTRANET

Un intranet que **tous** vos agents peuvent utiliser.

Votre équipe ou votre éditeur construit. Claren relit, conseille et vérifie, pour que chaque agent de la collectivité garde ses outils de travail.

Audit, appui, validation

Finançable jusqu'à 80 % par le FIPHFP



Que chaque agent puisse se servir de ses outils de travail.



Il écoute l'écran

Un agent aveugle fait lire l'intranet à voix haute.



Elle agrandit

Une agente qui voit mal zoome et a besoin de contraste.



Il n'a que le clavier

Sans souris, il passe d'un champ à l'autre avec les touches.



Elle lit la vidéo

Une agente sourde suit le message de la direction grâce aux sous-titres.

6 sur 100

agents en situation de handicap : la part qu'un employeur public d'au moins 20 agents à temps plein doit atteindre.



● 6 agents sur 100

Ce qui les arrête, dans un intranet



La demande de congés : des champs sans nom, le lecteur d'écran ne sait pas quoi saisir.



La note de service scannée : aucun texte à lire.



Un menu à la souris : au clavier, l'annuaire ne s'ouvre pas.



Le planning en image : les horaires écrits dedans disparaissent.

Ces défauts viennent des modèles de pages. Corrigés dans le modèle, ils disparaissent de tous les écrans.

Obligation d'emploi : code général de la fonction publique, articles L. 351-1 et suivants (service-public.fr, relu le 15 octobre 2026). Situations données en exemple, non relevées sur un intranet en particulier.

L'intranet est cité par la loi, comme le site.

« en particulier les sites internet, intranet, extranet, les applications mobiles, les progiciels »

Loi n° 2005-102, article 47 : l'accessibilité vaut pour les outils réservés aux agents.

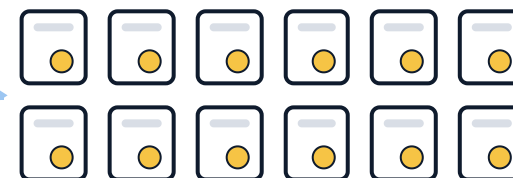
La collectivité publique une déclaration d'accessibilité et un schéma pluriannuel, intranet compris.

Un agent dont la vue, l'audition ou la mobilité change garde ses outils : l'intranet sert son maintien dans l'emploi.

Le bon moment : le modèle de page



Un défaut dans le modèle



Il se répète sur chaque écran construit avec.



Corrigé une fois



Il disparaît de tous les écrans. Mieux vaut poser la règle avant une création ou un changement d'outil.

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005, article 47, II et III, relue le 15 octobre 2026 sur legifrance.gouv.fr.

CE QUE CHACUN Y GAGNE

Chaque service de la collectivité y trouve son compte.



La direction des systèmes d'information

Un audit de l'intranet, des fiches de correction par modèle de page, et l'appui de vos équipes ou de votre éditeur.



La direction des ressources humaines

Un intranet que chaque agent peut utiliser, et un parcours finançable jusqu'à 80 % pour un outil réservé aux agents.



Le référent handicap

Un intranet que vos agents en situation de handicap peuvent utiliser, et les aides que vous déposez pour lui.



La direction générale des services

Le parcours de l'intranet en un calendrier : audit, appui, validation, et le dossier d'aide de chaque étape.

Les questions qu'on nous pose



« L'éditeur s'en occupe. »

Les fiches lui sont écrites, avec le code avant et après : il corrige plus vite.



« Le FIPHFP, c'est pour l'aménagement de poste. »

Son catalogue finance aussi l'audit, l'appui et la validation de l'intranet (aides 30 à 32).



« On verra au budget. »

La commande n'attend pas l'accord : l'aide se demande sur devis, ou après la prestation sur facture de moins d'un an.

Votre équipe construit, Claren vérifie.

Pour commencer



Audit

Aide 30

- Des écrans et des parcours testés.
- Les corrections, par priorité.
- Une fiche par modèle de page.



Relecture des maquettes

Aide 31

- Avant une création.
- Ce qu'il faut changer avant de le reproduire partout.



Appui à l'équipe

Aide 31

- Menus, formulaires, tableaux relus.
- Une réponse quand l'équipe bloque.
- Des tests avec des agents volontaires.



Validation

Aide 32

- Les corrections vérifiées.
- La déclaration d'accessibilité rédigée.

L'intranet est cité par la loi, comme le site. Loi n° 2005-102, article 47 : « en particulier les sites internet, intranet, extranet ».

Ne comprend pas : le développement, l'hébergement, les documents déposés sur l'intranet. Audit fait connecté, avec un accord écrit. Loi relue le 15 octobre 2026 sur legifrance.gouv.fr.

PRIX INDICATIFS POUR VOTRE COLLECTIVITÉ, À PARTIR D'UN INTRANET SIMPLE

Jusqu'à 80 % finançables par le FIPHFP.

**Audit**

À partir de, HT

3 290 €

Soit TTC

3 948 €

Aide 30, 80 % du TTC

3 158 €

Reste à la collectivité

790 €

**Relecture et appui**

À partir de, HT

8 290 €

Soit TTC

9 948 €

Aide 31, 80 % du TTC

7 958 €

Reste à la collectivité

1 990 €

**Validation**

À partir de, HT

1 650 €

Soit TTC

1 980 €

Aide 32, 80 % du TTC

1 584 €

Reste à la collectivité

396 €

Selon la complexité de l'intranet

Complexité	Audit, HT	Tout le parcours, HT	Reste
Simple	3 290 €	13 230 €	3 176 €
Moyenne	5 390 €	18 030 €	4 328 €
Élevée	8 290 €	23 870 €	5 730 €

Tout le parcours : à partir de **13 230 € HT**, 15 876 € TTC.

Reste à la collectivité : 3 176 €

Vous réglez la facture ; le FIPHFP verse ensuite l'aide, sous réserve de son accord. La complexité, c'est lui qui la tranche.

Prix indicatifs, à partir de : ils dépendent de votre collectivité (complexité de l'intranet, que le FIPHFP tranche) et se fixent au devis. Reste : le TTC moins l'aide, 80 % du TTC pour un outil réservé aux agents, sous le plafond de chaque aide (aides 30 à 32, catalogue FIPHFP 2026, p. 155 à 161). Prix Claren Intranet d'octobre 2026, TVA de 20 %. L'aide n'est pas « de droit » (p. 7).

LE DOSSIER D'AIDE

Claren prépare le dossier, la collectivité le dépose.

- **1 • Cadrage**
Trente minutes : l'outil, qui le fait évoluer, combien d'agents.
- **2 • Dossier**
Claren fournit le devis et le projet pour l'accord préalable sur PEP's.
- **3 • Audit**
Nous testons les écrans, puis remettons les corrections.
- **4 • Versement**
Vous réglez la facture, le FIPHFP verse l'aide.

Pièce demandée (aides 30 à 32)	Qui la fournit
Projet général : l'intranet visé, le planning	Vous, avec Claren
Schéma pluriannuel et nom du référent	La collectivité
Devis retenu, pour l'accord préalable	Claren
Facture acquittée ou mandatée	Claren l'émet
Déclaration d'accessibilité publiée	Claren la rédige
RIB de l'employeur	La collectivité



PROCHAINE ÉTAPE

Trente minutes avec Claren pour regarder votre intranet.Écrire à contact@claren.frChoisir un créneau : claren.fr/rendez-vous

Catalogue FIPHFP 2026, p. 14, 156, 159 et 162. L'aide peut aussi se demander après la prestation, sur facture de moins d'un an.